

Avis Financier HYMNOS ISR

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **HYMNOS ISR (P : FR0007447891 ; I : FR0011285907 ; L(C) : FR0013443645 ; R(C) : FR001400T6U7 ; S(C) : FR0014015FF0)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes :

L'objectif de gestion de votre fonds est actuellement de réaliser une performance financière supérieure ou égale à son indicateur de référence constitué de 50% MSCI Europe et de 50% Barclays Euro Aggregate Treasury 1-7 years via une gestion de type profilé, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

A compter du 09 mars 2026, votre fonds n'aura plus d'objectif de gestion lié à un indice de référence. Il aura alors pour objectif la recherche de performance, à travers une gestion discrétionnaire sur les marchés d'actions et de taux, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.

La performance financière de votre fonds sera comparée à postériori à la performance financière de l'indice composite suivant : 50% MSCI Europe et de 50% Bloomberg Euro Aggregate.

De plus, pour évaluer l'intégration des critères extra-financiers et l'amélioration du profil ESG du fonds, l'univers d'investissement sera, à compter du 09 mars 2026, représenté par l'indice composite suivant : 40% MSCI Europe + 10% MSCI ACWI + 20% ICE BofA Euro Corporate Bond Index + 5 % ICE BofA Euro High Yield Bond Index + 20% Bloomberg Euro Aggregate + 5% Bloomberg Global Aggregate.

Enfin, votre fonds fera également l'objet de modifications mineures s'agissant de l'exposition à certaines classes d'actifs :

- L'exposition aux obligations dites « Investment Grade » passera de 20% à 25%
- L'exposition aux obligations dites « High Yield » (à caractère spéculatif) passera de 5% à 7%
- L'exposition aux actions internationales passera de 14% à 15%.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 09 mars 2026.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds HYMNOS ISR, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.